

Les **seniors** sont-ils vieux dès 45 ans ?

Écart entre durée vie et activité professionnelle...



La dure réalité professionnelle montre qu'on commence à être considéré comme "vieux" vers 45 ans. La vie est bien courte dans en entreprise, mieux vaut être sénateur !

On leur trouve toutes les vertus, mais les entreprises s'en séparent dès qu'elles peuvent. Curieuse hypocrisie...

Alors que les accords de Lisbonne en 2002 fixaient un objectif de 50% pour le taux d'emploi des personnes de 55 ans et plus, il est d'à peine 38% en France, contre 46% en Europe et jusqu'à 70% en Suède !

Dans un pays tel que le nôtre, dont l'espérance de vie à 60 ans est encore de 22 ans pour les hommes et de 27 ans pour les femmes, et progresse de 2 mois chaque année, ces chiffres traduisent une grave erreur économique, sociale et politique. Elle s'ajoute à la lente érosion du travail, comme une valeur traditionnelle de notre modèle social.

N'étant plus à une contradiction près, notre société n'hésite pas à trouver trop vieux les quinquagénaires qu'elle admirera à leurs 60 ans, avec une jeunesse retrouvée ! L'écart grandissant entre la durée de la vie et la durée de l'activité professionnelle, est dangereux et pervers.

Cet écart menace, à terme, l'équilibre de nos modèles de solidarité intergénérationnelle, et ne saurait envisager le travail comme une simple contrainte dont il conviendrait de se défaire au plus tôt.

La loi de Finances pour 2009 prévoit l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés, de mettre en place un accord ou un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors. Et pour les entreprises entre 50 et 300 salariés, la possibilité de répondre à cette obligation par un accord de branche validé et étendu.

Il convient de saluer les entreprises et les branches qui ont déjà conclu un accord, notamment dans les services de l'automobile, le matériel agricole, les vins et spiritueux, ou encore les sociétés HLM et les 57 branches, couvrant près de 10 millions de salariés, qui sont en train de négocier activement.

Mais combien reste-t-il de seniors concernés tant les "charettes" ont été remplies ces dernières années ?

Lire aussi [Le régime des retraites sera modifié avant un an.](#)

Lire aussi [Développer l'emploi des seniors ?](#)

M.Rigano



*Tous droits de reproduction et de représentation réservés.
© 2010 Zurbains.com*